

Le Congrès de Limoges

La séance de clôture. — La discussion sur le Socialisme et la Franc-Maçonnerie s'est terminée par le vote de l'ordre du jour pur et simple. — Détails complémentaires sur la discussion des rapports du Parti socialiste avec la Confédération Générale du Travail.

(De notre envoyé spécial)

Limoges, 5 novembre. — La séance de nuit, la dernière du congrès, est présidée par DELORY.

BEDOUCE, au nom de la Fédération, demande que Toulouse soit le siège du prochain congrès; Nancy demande aussi la même faveur. Dix demandes parviennent ainsi au bureau.

Nancy est désigné comme siège du prochain congrès.

La Franc-Maçonnerie et le Socialisme

Au moment où la discussion est ouverte sur la Franc-Maçonnerie, DELORY invite l'assemblée à réfréner ses passions sur la question posée.

RAQUIER, au nom de la Fédération de Saône-et-Loire, dit que l'organisation posant la question a voulu faire œuvre socialiste. Les loges sont fréquentées par de petits bourgeois n'ayant pas souci du prolétariat, mais leur accès est interdit aux travailleurs privés de ressources. Le socialisme ne retourne rien de la doctrine de la franc-maçonnerie et la confusion s'établit entre socialistes et franc-maçons; la est le danger pour le parti. Lorsque nous protestons et refusons d'être considérés comme nous opposant à leur accès, ils nous accusent de freiner leur accès à leur activité; ils ne feront croire à personne qu'ils fréquentent les loges pour réformer la société; ils produisent les mêmes effets que les loges, mais le peuple a juste raison de ne pas leur faire confiance. La proposition suivante: «Nul ne pourra appartenir au socialisme s'il est franc-maçon».

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

HUMBERT expose que nombre de franc-maçons se sacrifient; les loges restent ouvertes à tous, et les cotisations sont souvent inférieures à la cotisation des syndicats (pour les loges, on ne compte que les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges, on ne compte pas les cotisations des loges).

du gouvernement, le ministre des affaires étrangères.

La pourme conformer à la délibération de la Chambre, j'accueille le doloureux devoir de vous communiquer cette adresse.

Le PRÉSIDENT. — Le Sénat voudrait savoir que je remercie au nom du Sénat le Portugal de leurs marques de sympathie pour la France et que j'envoie un salut cordial à la noble nation portugaise qui a partagé nos douleurs et est associée au destin de notre marine. (Approbations unanimes).

LA DECLARATION

Au nom du gouvernement, M. GUYOT-DESSAIGNE s'associe aux paroles du président, puis il lit la Déclaration Ministérielle.

MM. DE LAMARZELLE ET DELAHAYE protestent à contre-façon faite à leur conscience, ce qui provoque un vif tumulte.

Le PRÉSIDENT rétablit l'ordre et le garde de ses devoirs, puis il termine sa lecture dans un silence parfait.

Sa dernière phrase: «Nous avons parlé, accordez-nous votre confiance, nous agirons», souleva des applaudissements à gauche.

On valide l'élection de M. Pouille dans la Vienne. La séance est levée à deux heures cinquante-cinq. Séance jeudi à trois heures.

Nouvelles Politiques

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 5 novembre. — La commission du budget s'est réunie ce matin à dix heures. M. Berteaux, président, a donné connaissance de la lettre que le ministre des finances lui a adressée et qui contient les nouvelles propositions de budget.

Ces propositions sont, sauf une opération financière portant sur une somme de 32 millions, d'accord dans leurs grandes lignes avec les décisions auxquelles la commission s'est arrêtée.

La commission a ensuite entendu M. Caillaux, ministre des finances, qui a déclaré qu'il était heureux de constater que la lettre du ministre des finances était de nature à rassurer pieusement le pays sur la véritable situation financière.

Après l'audition de M. Caillaux, un échange de vues a eu lieu entre les membres de la commission.

COMMISSION DU TRAVAIL

La commission du travail s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de Milerand, pour régler l'ordre du jour de ses travaux.

Elle a décidé d'examiner, en première ligne, le projet relatif à la réglementation du travail déposé par le gouvernement précédent.

La commission a désigné, en outre, une sous-commission de trois membres à l'effet de s'occuper de la question des syndicats.

Le groupe de l'Union démocratique s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M. Chaumet, pour discuter le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

M. Chaumet, en ouvrant la séance, a adressé les félicitations au groupe de M. Caillaux, président du groupe, devant le ministre des finances.

Il a ensuite exprimé la sympathie fidèle du groupe aux anciens présidents, MM. Etienne et Georges Leygues, qui viennent de quitter le pouvoir.

Sur la proposition de M. Reimach, l'assemblée a décidé à l'unanimité de reconstituer le bureau de l'Union démocratique.

M. Chaumet a été nommé président à l'unanimité.

LE RACHAT DE L'OUEST

Voici le dispositif du projet de loi concernant le rachat de la compagnie de l'Ouest: «Le Président de la République décrète que le projet de loi, dont la teneur suit, sera présenté à la Chambre des députés par le ministre des finances, qui en aura la garde et le dépôt.»

Article 1er. — En cas d'arbitrage ou de rachat à l'amiable, la convention à intervenir sera ratifiée par une loi.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Nous avons indiqué le caractère qu'aurait le projet d'impôt sur le revenu que prépare M. Caillaux, ministre des finances.

Nous pouvons ajouter aujourd'hui que l'impôt qu'instituerait ce projet remplacerait la totalité des quatre contributions directes: personnelle-mobilière, patentes, impôt foncier, impôt des portes et fenêtres.

Le projet de loi prévoit un nouveau système de répartition de l'impôt sur le revenu, qui sera basé sur le revenu net.

La disparition des contributions directes va amener la transformation des budgets des départements et des communes. Le ministre des finances propose, en effet, de même un projet ayant pour but la réforme complète des finances départementales et communales.

Mais si, même le double, le triple, le quadruple, nous ne pouvons pas nous en passer.

Alors pourquoi ne point se réjouir si son gendre marchait, elle aussi, sur la route d'un mariage magnifique, mariage dont l'objet se résumerait en toute la famille?

Pourquoi? Est-ce que l'envie raisonne? Mais, n'est-ce pas un vice lâche, qui saut pour sauter, mord pour mordre, même sans profit, même contre ses intérêts, qui veut et fait le mal pour le mal.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Si Angèle était arrivée à la fortune dans le commerce ce n'était point pour se bécote de son père, le désigner dans l'aristocratie, ah! mais non, c'était au point de vue de sa supériorité.

Sous Napoléon III même alliance. Le fils du pape, et pas plus que le pape de Rome, il ne monta sur le trône. Ces parainages ne portent pas bonheur; c'est la France qui a payé les dragées et les dragées s'appellent l'Alsace et la Lorraine!

L'indignation de certains catholiques devant le refus du pape paraît plaisante et il convient comment la papauté pratique, l'oubli des bienfaits et aussi l'oubli des injures, quand cet oubli est avantageux.

L'isolement du pape n'est son vœu; il résulte de la force des choses.

Le pape actuel est mal enseigné sur ce qui se passe en France et se montre plus intrigué que son prédécesseur. Les évêques recommandent bien aux fidèles d'obéir aux lois, mais sous cette réserve qu'elles ne soient pas contraires aux prétendus droits de l'Eglise. Nous ne pouvons admettre qu'une puissance étrangère fasse la loi chez nous.

Ceci dit, l'orateur tient à défendre la cause des desservants, des curés de village. Ce ne sont pas, dit-il, les dignitaires de l'Eglise qui auront à souffrir de cette guerre. Il en est autrement de ces humbles pasteurs qui seraient incapables de gagner leur vie si on leur enlevait leur paroisse et leurs allocations. Il faut aussi tenir compte des croyances des fidèles qui, pour la plupart, ne sont pas partisans des théories absolues qui triomphent à Rome. Le sentiment national qui existe chez les prêtres catholiques les Français assure le triomphe de la République si la victoire venait à s'engager.

Bien que la victoire soit assurée, il est préférable de faire l'apaisement (Applaudissements à gauche).

RENOUVELLE DE LA DISCUSSION

La suite de la discussion est renvoyée à demain et la séance est levée à six heures vingt.

Autour de la Séance

Paris, 5 novembre. — Cet après-midi, c'était la vraie rentrée, avec un nouveau-mixte déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

Le président de la Chambre n'était pas monté à son fauteuil que l'hémicycle était déjà rempli par le nombre de députés. C'était un vrai bourdonnement de ruche qui montait dans les tribunes.

L'orateur demande comment s'exercera le culte. Il pense, comme le Conseil d'Etat et comme le ministre, que le culte pourra s'exercer individuellement en réunion publique. Les catholiques ne peuvent pas agir que comme individus avec la loi de 1881.

L'orateur n'est plus d'accord avec M. Briand en cas de troubles dans ces réunions. On ne peut accorder aux prêtres la protection prévue dans la loi de 1905.

La loi de 1905 ne peut être invoquée par un individu disant la messe; puisqu'il a méconnu cette loi, il ne peut en bénéficier.

La loi ne permet pas au gouvernement de supprimer d'un trait de plume les allocations et pensions aux prêtres. Je ne sais, dit l'orateur, si le gouvernement a le désir de supprimer ces pensions; mais il ne peut le faire sans le dépôt d'une nouvelle loi. Or il serait très difficile de mettre sur pied une pareille loi.

Les pensions n'ont pas été accordées aux prêtres de la nouvelle loi, mais aux anciens prêtres concordataires; l'abbé Delaune, par exemple, a droit à sa pension.

Si on supprime les pensions des prêtres révoqués contre la loi, on supprimerait les pensions des prêtres qui ont repris leur liberté, comme l'abbé Delaune; ce serait une injustice.

L'orateur prouve ainsi qu'il interprète la loi loyalement; il en demande l'application intégrale.

Il demande à M. Briand ce qu'il pense des associations cultuelles récemment formées. L'article 4, en effet, prévoit le respect de la hiérarchie ecclésiastique; l'abbé Delaune, loyal comme article 4 ne permet de reconnaître comme aptes à recevoir les biens, que les associations cultuelles formées par le prêtre et l'évêque.

M. RUYVEILLAUD interromp. — La loi ALLARD dit qu'il ne doit pas attendre de lui ou de ses amis qu'ils favorisent les vues des protestants sur les biens des églises.

Il répète que les Associations cultuelles ainsi formées sont incapables de recevoir les biens, quoique légales. Il n'y a pas moyen d'interpréter autrement l'article 4.

La Chambre est fort de donner des biens à l'Eglise; mais puisque l'Eglise donne à l'Etat l'occasion de les reprendre pour les donner aux communes, permettons-nous de donner ces biens à des associations de laïques comme celle de Puyrasson?

Le 11 décembre 1906, millions la main sur ces biens, sur ces 600 millions pour les donner à des œuvres d'assistance sociale. La Chambre ne permettra pas que les biens de l'Eglise soient égarés dans les mains d'associations cultuelles de laïques.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux.

L'orateur demande que le 11 décembre 1906 le gouvernement apporte une réalité et un peu d'argent dans les budgets municipaux